

La lettre d'information du Conseil Municipal de Contrières

## L'édito du Maire

Une première année de mandat qui s'achève ! Et beaucoup de projets, pour la plupart présentés lors de la réunion publique de février, sont en cours.

L'obligation de mise aux normes nous a amené à réfléchir à la redistribution de l'ensemble de nos bâtiments communaux. Comme nous vous l'avons annoncé, l'école dans le cadre du RPI sera regroupée sur le site de Trelly à la rentrée 2016.

La cantine et le réfectoire pourront alors être intégrés dans un projet de salle de convivialité, actuellement à l'étude. La salle actuelle est fatiguée de tous les bons et loyaux services rendus.

Le secrétariat de la mairie doit pouvoir accueillir toute personne à mobilité réduite.

Il sera alors transféré, ainsi que la salle du conseil, dans l'un des bâtiments communaux, après travaux de mise aux normes. Débat en cours sur le choix dudit bâtiment.

D'autre part, un appel d'offres va être lancé pour la réfection des voies communales, en donnant priorité aux plus dégradées.

Notre bourg a aussi besoin d'un aménagement : nous y travaillons, ainsi qu'à son fleurissement. Merci à ceux qui s'y consacrent pleinement.

Avec cette équipe dynamique, nous sommes désireux de vous apporter, habitants de notre commune, tout le bien-être que vous méritez. Vous nous avez fait confiance : nous ne devons pas vous décevoir !

*Camille Marie*

## Notre nouveau canton

S'agissant du nouveau découpage des cantons, de nombreuses questions sont posées par les uns et les autres. Il apparaît difficile de s'y retrouver, de définir la structure territoriale à laquelle nous sommes rattachés. Il est vrai qu'historiquement, chacun connaissait son canton, ses limites géographiques, et pour ce qui nous concerne, celui de Montmartin-sur-mer.

Ces cantons avaient été créés par la loi du 28 janvier 1801 et depuis, nul n'avait réellement songé à en modifier les contours. Pourtant, en 1985, le Conseil constitutionnel a mis en avant le problème de la représentation démographique des cantons et la nécessaire proportionnalité entre les élus conseillers généraux et la population du canton.

Dès lors, un redécoupage s'imposait. Après la réforme inachevée de 2010 et le projet de remplacer les conseillers

généraux par des conseillers territoriaux, c'est finalement la loi du 17 mai 2013 qui a été adoptée.

Cette loi modifie en profondeur l'ancien découpage. Le nombre de cantons est alors réduit de moitié et chacun d'entre eux élit désormais, au scrutin binominal à deux tours, deux représentants, nécessairement de sexes différents, de manière à imposer la parité entre hommes et femmes.

La Manche a donc désormais 27 cantons. Le chef-lieu de canton (désormais le bureau centralisateur) étant la commune la plus peuplée. **Notre canton est désormais celui de Quetteville-sur-Sienne (le canton n°20)**. Il regroupe les communes des anciens cantons de Gavray, de Cerisy-la-Salle et de Montmartin-sur-mer (à l'exception de Regnéville-sur-mer, Orval et Montchaton qui ont rejoint le canton n°10, celui de Coutances).

### 2<sup>e</sup> trimestre 2015

#### Au calendrier :

- 6 AVRIL (Trelly)  
Tournoi de Pâques  
E.S.T.Q.C
- Du 11 au 26 AVRIL  
Vacances scolaires  
de printemps
- 12 AVRIL  
Vide-Grenier – Comité  
des Fêtes
- 14 AVRIL  
Conseil Municipal
- 26 AVRIL (église de  
Contrières) Chorale  
Jumelage  
Coopération Contrières-  
Zingan-Bergbieten
- 4 MAI  
Conseil Municipal
- 8 MAI  
Commémoration au  
Monument aux Morts
- 30 MAI (Trelly école)  
Vente de Crêpes – Vive  
la Cour (APE)
- MAI/JUIN (à confirmer)  
Tournoi de Pétanque  
E.S.T.Q.C.
- 1er JUIN  
Conseil Municipal
- 13 JUIN (Hyenville)  
Repas africain –  
Jumelage Contrières-  
Zingan-Bergbieten
- 28 JUIN  
Randonnée avec le  
comité de jumelage  
Contrières-Bergbieten

## Notre nouveau canton.... suite

On notera que ces trois communes, qui n'appartiennent plus désormais à notre canton font toujours partie de notre Communauté de communes, laquelle conserve ses douze communes.

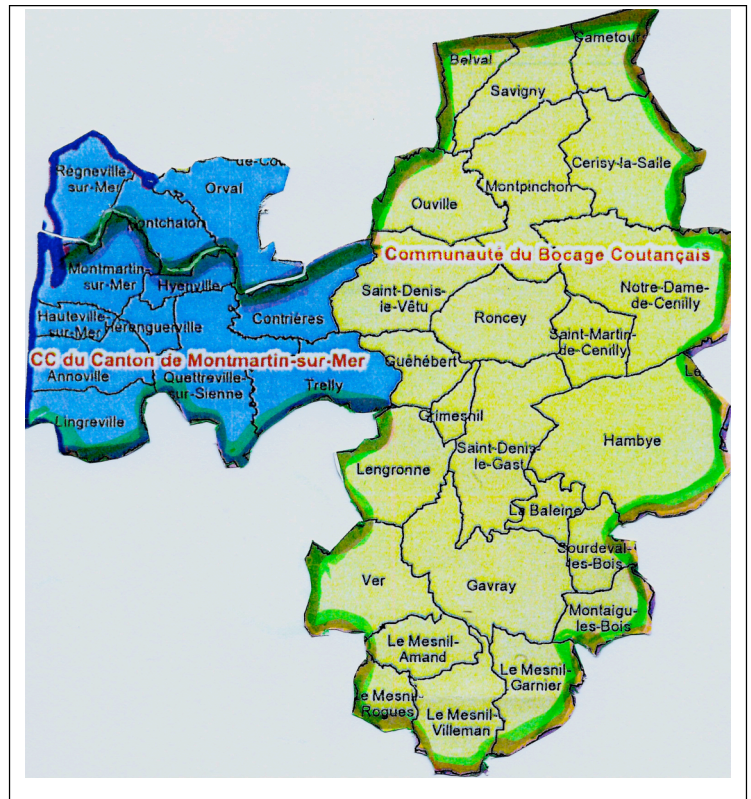
33 communes ont donc rejoint le canton de Quettreville : Annoville, La Baleine, Belval, Cametours, Cerisy-La-Salle, Contrières, Gavray, Grimesnil, Guéhébert, Hambye, Hauteville-sur-Mer, Hérenguerville, Hyenville, Lengronne, Lingreville, Le Mesnil-Amand, Le Mesnil-Garnier, Le Mesnil-Rogues, Le Mesnil-Villeman, Montaigu-les-Bois, Montmartin-sur-Mer, Montpinchon, Notre Dame-de-Cenilly, Ouville, Quettreville-sur-Sienne, Roncey, Saint-Denis-le-Gast, Saint Denis-le-Vêtu, Saint Martin-de-Cenilly, Savigny, Sourdeval-les-Bois, Treilly et Ver (voir carte ci-contre).

C'est Pierre de Castellane et Maryse Hédouin qui ont été élus conseillers départementaux de notre canton.

*E. de Laforcade*



*Pierre de Castellane est le maire d'Annoville et Maryse Hédouin est conseillère municipale à Montpinchon.*



## Espaces verts - Entretien

Depuis le début de cette année 2015, Jean-Denis, l'employé municipal, dispose d'un matériel suffisant pour mener à bien travaux d'entretien et de maintenance. Afin que ce matériel soit stocké en toute sécurité, nous avons procédé au remplacement des portes des deux locaux, situés au rez-de-chaussée de la salle des associations, place d'Alsace.



L'un de ces locaux est réservé au matériel d'entretien et outillage, alors que l'autre local sert de lieu de stockage, à disposition du comité des fêtes.

Vous l'avez certainement déjà remarqué : les containers de tri sélectif situés au calvaire (sur la D76) sont en cours de remplacement par des containers enterrés.



Ce nouveau dispositif devrait permettre, espérons-le, une meilleure gestion de cet espace et éviter l'amoncellement de déchets indésirables.

*A.Guilloche, D.Heurtaux, G.Letassev, M.Paumier.*

## Les fonts baptismaux et la statue de Sainte Marguerite de notre église

### UNE NECESSAIRE RESTAURATION :

Ces fonts baptismaux, qui datent du XII<sup>ème</sup> siècle, sont en pierre calcaire monobloc, d'un poids d'environ 350 kg ; leur couvercle est en bois et la cuve elle-même est circulaire. A l'entour de cette cuve figure une procession de 14 personnages et cavaliers, gravés dans le calcaire. La lettre H figure sur l'étendard tenu par l'un d'entre eux. Ces gravures, de par leur datation et leur style, rappelant les figures de la tapisserie de Bayeux, laissent à penser que le thème développé sur ces fonts baptismaux pourrait être la bataille d'Hastings. Au cours de cette bataille, le 14 octobre 1066, le duc de Normandie, Guillaume, défait alors Harold II.

Des historiens pensent que la fresque gravée sur ces fonts baptismaux serait « la messe des longues épées », messe célébrée par l'évêque de Coutances, au matin du 14 octobre, avant la mise en route de l'armée de Guillaume le Conquérant.

**Ces fonts baptismaux** ont été classés monument historique au titre des objets, par un arrêté du 4 novembre 1908.

La **statue de Sainte Marguerite**, conservée dans une niche au-dessus du portail ouest, est aussi en mauvais état. Statue en pierre calcaire d'une hauteur de 90 cm, elle a subi les assauts du temps et on observe une forte pulvérulence de la pierre. Par ailleurs, les mains qui ont été restituées en mortier moulé sont très instables. Cette statue a été classée au titre des objets le 10 avril 1973.

Propriété de la commune, les fonts baptismaux et la statue de Sainte Marguerite méritent d'être restaurés et mis en valeur. Le Conseil municipal, après délibération, a décidé de lancer ce chantier de restauration.

Le processus, dès lors qu'il s'agit d'objets classés, est extrêmement long et processif. Après contact avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), un architecte des bâtiments de France a pris en charge ce dossier (Madame Kcénia Naoumenko). Elle a ainsi rédigé un cahier des charges pour mener à son terme cette restauration. Trois restaurateurs de sculpture ont été contactés. Leurs devis (ainsi que leur mode de travail) seront ensuite présentés à la DRAC. Les services de l'état instruiront ensuite le dossier avant de nous donner le feu vert.

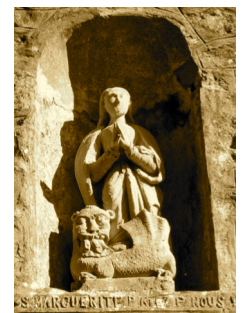
La demande sera ensuite transmise au Conservateur des antiquités et objets d'art de la Région (CAOA). A compter de cette date, le Préfet de région aura six mois pour prendre une décision d'autorisation ou de refus (sauf si la Ministre de la culture, saisissant la direction de l'architecture et du patrimoine, la DAPA, décide de se prononcer elle-même).

On peut le constater, tout est simple et rapide ! Mais il existe au moins un motif de satisfaction, la DRAC subventionne l'opération à 50% et le Conseil départemental, pour sa part, à 25%.

Il conviendra alors de mettre en valeur ces fonts baptismaux, notamment par un éclairage adapté, afin qu'ils puissent, sortis de l'ombre, être enfin mis en lumière et offerts aux regards de ceux qui visitent notre belle église.

Affaire (feuilleton !) à suivre.....

*E. de Laforcade*



## Cimetière : inventaire des concessions

Tel qu'annoncé dans la précédente "Lettre de Contrières", le travail de mise à jour des concessions suit son cours. Nous avons terminé la réactualisation du plan du cimetière et répertorié les concessions non entretenues, qui vont faire l'objet d'une procédure de reprise, que nous allons mettre en place dans les semaines à venir. Un affichage sera alors effectué, comme il se doit, à l'entrée du cimetière, ainsi qu'à la mairie.

Afin de gérer au mieux l'ensemble des concessions, nous allons procéder, avec Karine aux manettes, à la gestion informatisée du cimetière, qui pourra aboutir à une numérisation du plan réactualisé. Un long travail d'enregistrement dans un premier temps, mais qui nous fera ensuite gagner beaucoup de temps et surtout sécuriser toutes les données dont nous disposons, mais à ce jour disparates.

Une question qui nous est souvent posée : allons-nous prévoir un columbarium, en ces temps où les incinérations sont de plus en plus fréquentes ? Nous y réfléchissons et bien sûr vous tiendrons informés.

*Toute l'équipe municipale*

## A l'école avec "Lire et Faire Lire"

Depuis quelques années, nos enfants des écoles de Trelly et Contrières ont la chance de partager avec des lecteurs de "Lire et faire Lire" des moments d'échange autour d'images, de mots, d'histoire à rire ou à faire peur.... Quatre lecteurs pour ces instants privilégiés avec les enfants, des plus petits aux plus grands : Cécile, Viviane, Catherine et Marcel-Georges.

Viviane nous en parle avec enthousiasme : "il faut lire.... Il faut lire.... Mais pourquoi ? La question est tellement vaste.... qu'elle ne se pose pas.... Nous savons tous que, dès le plus jeune âge, l'enfant aime les sons. Une source de plaisir, qu'il faut transmettre lorsque l'enfant grandit. Des sons, on passe aux comptines, puis aux images, aux mots et aux histoires.... C'est aussi simple que ça ! "

OK Viviane, simple.... Mais c'est tout de même un peu "affaire de spécialistes", non ? "Vous plaisantez ? Vous n'avez jamais lu une histoire à vos enfants le soir ? Ou même tout simplement regardé un livre d'images avec eux ? C'est pareil, mais avec un groupe de jeunes

auditeurs certainement plus attentifs que vos propres enfants... Bien sûr, il faut savoir choisir les livres en fonction des âges et ne pas oublier que le but du jeu, c'est aussi de "faire lire"... D'auditeurs actifs, ils deviendront certainement lecteurs passionnés. La lecture ? C'est un passeport à vie !"

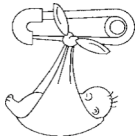
Et le livre numérique ? "Oui, pourquoi pas ! Surtout pour les plus grands, pour qui l'histoire prime sur l'image, mais à ce jour, l'offre dans ce secteur enfants-jeunesse n'est pas aussi riche et diversifiée que le livre papier".

Cécile, Viviane, Catherine et Marcel-Georges interviennent, en accord avec l'équipe enseignante, une fois par semaine auprès de petits groupes de 5 à 6 enfants, à la mi-journée, juste après le déjeuner. Le choix des livres ? Viviane trouve en général ce qu'il lui faut à la médiathèque des Unelles, à Coutances. Il est vrai que le secteur "livres pour enfants" et "littérature jeunesse" y est particulièrement bien fourni.

L'association "Lire et faire Lire" ([lireetfairelire.org](http://lireetfairelire.org)), à l'initiative d'un instituteur brestois a été créée en 1999 en coordination avec la ligue de l'enseignement et l'union nationale des associations familiales. Soutenue par un comité d'écrivains de plus de 170 membres, l'association, qui fait appel à des bénévoles de plus de 50 ans, met en avant, outre le plaisir de la lecture, la rencontre entre générations. Donc, à bon entendeur....

Le SIGAS (Syndicat intercommunal de la gestion des affaires scolaires) apporte son soutien à l'association en lui versant chaque année une subvention bien méritée.

M. Corbière, A. Ladroue, G. Letassey



### Etat-Civil ..... des naissances !

- Liliana CERESA, née le 16 janvier 2015
- Raphaël LECARDONNEL, né le 20 février 2015

## Info pratique : les relais des assistantes maternelles (R.A.M.)

A la demande de jeunes parents, nouvellement installés dans notre commune, nous nous sommes renseignés sur les possibilités de garde des jeunes enfants à Contrières et dans les environs. La source d'information privilégiée, c'est le **R.A.M** (en clair : le Relais d'Assistants Maternelles).

Situé à Quettreville-sur-Sienne, dans l'enceinte du groupe scolaire, le R.A.M. de la Communauté de Communes de Montmartin-sur-mer est animé par Mme Josiane Pasquer. Lieu de rencontre et d'échange, les parents et futurs parents y reçoivent gratuitement des conseils et informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Le R.A.M. c'est aussi le rendez-vous des assistantes maternelles, qui y trouvent un soutien et un accompagnement. Régulièrement, elles s'y retrouvent, accompagnées des enfants qui bénéficient alors d'un temps d'éveil et d'animation.

Que vous soyez parents, assistantes maternelles confirmées ou en devenir, adressez-vous au R.A.M. à Quettreville-sur-Sienne (Mme Pasquer) - Tel. 02.33.47.74.23 - mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h30 - le mercredi et vendredi le 9h00 à 12h00.

La prochaine LETTRE (n°14) paraîtra début septembre 2015. A noter pour cet été :  
**FÊTE Sainte MARGUERITE (dimanche 19 juillet) - MECHOUÏ du jumelage BERGBIETEN-CONTRIERES (dimanche 30 août)**